

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1608

31 juillet 2007

### SOMMAIRE

Algow Finance S.A. ....	77140	Goofer Sàrl .....	77158
AL-Hana Palace Luxembourg S.A. ....	77142	Haig Luxembourg Holdco S.à r.l. ....	77143
AL-Manara Palace Luxembourg S.A. ....	77142	IIG Holding S.A. ....	77168
AL-Nahda Palace Luxembourg S.A. ....	77164	Imdylan SA .....	77139
Antic Floors S.à r.l. ....	77162	Immobilière Générale du Nord S.A. ....	77182
A Z Solutions S.à r.l. ....	77172	Invest 2000 S.A. ....	77142
Bioenergy General Partners SA .....	77153	Koenig International S.A. ....	77141
BNB (Burn no Bridges Beteiligungsgesellschaft) S.A. ....	77164	KSI .....	77160
C Chateau VII S.à r.l. ....	77181	L.S.M. Invest .....	77183
CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l. ....	77139	Management & Services Offices S.à r.l. ...	77138
CGF Commercial and Industrial Finance 2 S.à r.l. ....	77182	Matériaux d'Autrefois S.A. ....	77181
CGF Commercial and Industrial Finance 3 S.à r.l. ....	77182	Mauritius S.A. ....	77142
CGF Commercial and Industrial Finance S.à r.l. ....	77184	MGE South of France S.à r.l. ....	77162
CM Capital Markets Europe S.A. ....	77138	MGE Spare S.à r.l. ....	77162
CM Capital Markets Latinamerica S.A. ...	77158	Nitrogen Investment Holding S.A. ....	77141
Contemporary Real Estate S.A. ....	77158	Noga S.A. ....	77168
Creasol S.A. ....	77162	Ojai Holding S.A. ....	77140
Digitrust Holding S.A. ....	77138	Pacato S.A. ....	77156
Digitrust Holding S.A. ....	77159	Parkridge WE Services S.à r.l. ....	77164
Druckstudio Streit S.à r.l. ....	77183	Premolo S.à r.l. ....	77143
Editpress Luxembourg S.A. ....	77156	Red & Black Topco S.à r.l. ....	77173
European Enterprises Consulting S.A. ...	77152	Rey Projects International S.A. ....	77139
Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A. ....	77181	Romigal Nordwest S.A. ....	77158
Fimadel S.A. ....	77167	Saler S.A. ....	77138
Fiocco S.A. ....	77167	Saler S.A. ....	77184
Flow Creative Company S.A. ....	77181	San Lorenzo Citrus S.à r.l. ....	77160
Forestalux SA .....	77184	Terrimmo S.A. ....	77141
		Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable .....	77183
		Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable .....	77183

**Digitrust Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 35.799.

Il résulte d'une lettre adressée à la société DIGITRUST HOLDING S.A., que la société EURO ASSOCIATES S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2212 Luxembourg, s'est démise de son poste de commissaire aux comptes de la société DIGITRUST HOLDING S.A., R.C.S., section B, no. 35.799, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

EURO ASSOCIATES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074662/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**MSO, Management & Services Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 84.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007075177/231/14.

(070081852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**CM Capital Markets Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 60.697.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075107/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07525. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Saler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 56.135.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075108/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05490. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Imdylan SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 50.510.

La société ASSA & GEORGES S.à r.l. a résilié le contrat de domiciliation et de prestation de services conclu avec la société IMDYLAN S.A. et dénoncé le siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, avec effet au 20 juin 2007.

Monsieur François Georges et Monsieur Olivier Assa ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, avec effet au 20 juin 2007.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a également déposé son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 20 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

ASSA & GEORGES S.à r.l.

F. Georges

Référence de publication: 2007074629/5710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.049.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des Résolutions de l'actionnaire unique du 11 juin 2007 que

- M. David Novak démissionne de son poste de gérant-B avec effet au 24 mai 2007;

- M. Patrice Gallasin démissionne de son poste de gérant-A avec effet au 26 février 2007;

- M. Marco Herbst, avec adresse professionnelle au Cleveland House, 33, King Street à SW1Y 6RJ, London, Grande-Bretagne, est élu au poste de gérant-B avec effet au 24 mai 2007.

- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu au poste de gérant-A avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007074208/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06063. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Rey Projects International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 100.973.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 21 mai 2007 a pris note des démissions de Messieurs Manuel Hack et Laurent Heiliger de leurs fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement Maître Charles Duro et Maître Marie Anne Goebel. L'Assemblée a renommé Monsieur Hervé Poncin.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Hervé Poncin, Administrateur, administrateur, 25A, rue au Thier, B-4870 Foret-Trooz, Belgique;

- Monsieur Charles Duro, Administrateur, Avocat, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

- Madame Marie-Anne Goebel, Administrateur, Avocat, 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée générale du 21 mai 2007 a pris note de la démission de la société AUDIT.LU de ses fonctions de Commissaire aux comptes et à nommé en remplacement la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

- FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE, expert-comptable, 3, rue du Fort Rheinsheim, L - 2419 Luxembourg, RCS Luxembourg B 56.682.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2007 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg;

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour REY PROJECTS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007074626/833/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Algow Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 115.558.

La société ASSA & GEORGES S.à r.l. a résilié le contrat de domiciliation et de prestation de services conclu avec la société ALGOW FINANCE S.A. et dénoncé le siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, avec effet au 4 juin 2007.

Monsieur François Georges, Monsieur Olivier Assa et Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, avec effet au 4 juin 2007.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a également déposé son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 4 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

ASSA & GEORGES S.à r.l.

F. Georges

Référence de publication: 2007074632/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Ojai Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.038.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 22 mai 2007 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008:

Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich,

Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich,

Madame Anne-Françoise Fouss, employée, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222a, avenue Gaston Diderich.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à rassemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008:

MS GESTION S.A., établie et ayant son siège social au 14, avenue de la Gare à L-9233 Diekirch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-102 560.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074670/1161/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Nitrogen Investment Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.271.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 24 avril 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2007, LAC/2007/6321, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

*Pour la société*

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007074625/211/20.

(070081033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Koening International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 119.051.

—  
La société ASSA & GEORGES S.à r.l. a résilié le contrat de domiciliation et de prestation de services conclu avec la société KOENING INTERNATIONAL S.A. et dénoncé le siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, avec effet au 18 juin 2007.

Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, Monsieur François Georges et Monsieur Olivier Assa ont démissionné de leurs mandats d'Administrateurs, avec effet au 18 juin 2007.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a également déposé son mandat de Commissaire aux comptes, avec effet au 18 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

ASSA & GEORGES S.à r.l.

F. Georges

Référence de publication: 2007074631/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Terrimmo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 99.820.

—  
EXTRAIT

Le gérant de la société FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. informe qu'il a été décidé que le siège social de la société TERRIMMO S.A., R.C.S. 99.820 est dénoncé à partir de ce jour, mardi 29 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l.*

H. Maudarbocus

*Gérant*

Référence de publication: 2007075590/2789/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**AL-Hana Palace Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075499/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06308. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**AL-Manara Palace Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.788.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075497/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06312C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Mauritius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.591.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MAURITIUS S.A.*

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007075414/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08568. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Invest 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 19 février 2007 que:

- Monsieur Patrick Weinacht, juriste, demeurant à 222a, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à 222a, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et Madame Stéphanie Lacroix, juriste, demeurant à 222a, avenue Gaston Diderich, L-1420 ont été renommés aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2006.

- La société anonyme BS CONSULTING S.A. établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, a été renommée au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074669/1161/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Premolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 42, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075491/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06364. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Haig Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.048.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

1. C HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its principal place of business, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

2. B HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its principal place of business, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

3. Q HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its principal place of business, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

4. H HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its principal place of business, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

5. T HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its principal place of business, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

Each represented by Melle Camille Valentin, jurist, professionally residing in the city of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 16, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HAIG LUXEMBOURG HOLDCO (LUX) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Lux-

embourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at sixty-two thousand and five hundred euro (EUR 62,500.-) represented by five hundred (500) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), five hundred (500) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), five hundred (500) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), five hundred (500) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), five hundred (500) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company («the Designated Assets») which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more time by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that unless the holders of the majority of the Tracker Shares of a particular class shall otherwise agree in writing, no Tracker Shares of that class shall be issued except to existing holders of Tracker Shares of that class.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specify class upon their issuance shall be allocated to share premium reserve account corresponding to that specify class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4 All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.5 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class A Shares are all rights and interests in C HAIG HOLDCO LIMITED, registered in England and Wales with company number 6250221 whose registered office is at 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, which the Company may own from time to time (the «Class A Designated Assets»).

5.6 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class B Shares are all rights and interests B HAIG HOLDCO LIMITED, registered in England and Wales with company number 6250176 whose registered office is at 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, which the Company may own from time to time (the «Class B Designated Assets»).

5.7 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class C Shares are all rights and interests in Q HAIG HOLDCO LIMITED, registered in England and Wales with company number 6250203 whose registered office is at 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, which the Company may own from time to time (the «Class C Designated Assets»).

5.8 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class D Shares are all rights and interests in H HAIG HOLDCO LIMITED, registered in England and Wales with company number 6250242 whose registered office is at 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, which the Company may own from time to time (the «Class D Designated Assets»).

5.9 Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class E Shares are all rights and interests in T HAIG HOLDCO LIMITED, registered in England and Wales with company number 6250245 whose registered office is at 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, which the Company may own from time to time (the «Class E Designated Assets»).

5.10 The board of managers in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the relevant class of Tracker Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) needs not to be partner(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

### Art. 17. General Provision.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

#### *Subscription-Payment*

The two thousand five hundred (2,500) Shares have been subscribed as follows:

(A) five hundred (500) Class A Shares have been subscribed and fully paid up by C HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prenamed, by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-);

(B) five hundred (500) Class B Shares have been subscribed and fully paid up by B HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prenamed, by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-);

(C) five hundred (500) Class C Shares have been subscribed and fully paid up by Q HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prenamed, by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-);

(D) five hundred (500) Class D Shares have been subscribed and fully paid up by H HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prenamed, by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-); and

(E) five hundred (500) Class E Shares have been subscribed and fully paid up by T HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prenamed, by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The above subscriptions represent a total amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-), which is now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- HALSEY S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg; and

- Mr Gavin John Farrell, lawyer, born in Barnet, Hertfordshire, United Kingdom, on 23 August 1966, residing at La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands.

2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. C HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés;

2. B HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés;

3. Q HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés;

4. H HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés;

5. T HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés;

Chacun représenté par Melle Camille Valentin, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HAIG LUXEMBOURG HOLDCO (LUX) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales «traçante» de la classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), cinq cents (500) parts sociales «traçante» de la classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B) et individuellement une Part Sociale de Classe B), cinq cents (500) parts sociales «traçante» de la classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), cinq cents (500) parts sociales «traçante» de la classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), cinq cents (500) parts sociales «traçante» de la classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), ayant une valeur nominative de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante) qui seront liées à l'exécution et au retour d'un actif ou actifs particulier ou de la Société («les Actifs Désignés») lequel terme sera utilisé pour inclure les Actifs Désignés identifiés comme tel, mais aussi (i) les revenus de vente de toute ou n'importe quelles parties des Actifs Désignés, (ii) n'importe quel actif pouvant de temps en temps être raisonnablement considéré comme ayant remplacé entièrement ou partiellement les Actifs désignés, tout montant de vente (comptant ou autre) reçu concernant les Actifs Désignés (iii) tous actifs acquis de fait, ou en conséquence de la possession, de n'importe lequel des Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou distribution de dividende reçue du fait de ou en conséquence de la possession, de n'importe lequel des Actifs Désignés.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, il peut être créer un compte de prime d'émission, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute part social est transférée. Toute prime d'émission payée en relation avec la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique au moment de son émission sera affectée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçants, qui sera dénommée par la lettre correspondante.

5.4. Toutes les parts sociales auront des droits égaux, excepté s'il en est stipulé autrement dans le présents Statuts.

5.5. Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs désignés en relation avec les Parts Sociales de la classe A sont tous les droits et intérêts C HAIG HOLDCO LIMITED, établie en Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 6250221 dont le siège social se situe au 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs de la Classe A»).

5.6. Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs désignés en relation avec les Parts Sociales de la Classe B sont tous les droits et intérêts dans B HAIG HOLDCO LIMITED, établie en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 6250176 dont le siège social se situe au 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs de la Classe B»).

5.7. Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs désignés en relation avec les Parts Sociales de la Classe C sont tous les droits et intérêts dans Q HAIG HOLDCO LIMITED, établie en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 6250203 dont le siège social se situe au 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs de la Classe C»).

5.8. Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs désignés en relation avec les Parts Sociales de la Classe D sont tous les droits et intérêts dans H HAIG HOLDCO LIMITED, établie en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 6250242 dont le siège social se situe au 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs de la Classe D»).

5.9. Sous réserve de l'article 5.1, les Actifs désignés en relation avec les Parts Sociales de la Classe E sont tous les droits et intérêts dans T HAIG HOLDCO LIMITED, établie en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 6250245 dont le siège social se situe au 54 Jermyn Street, London, SW1Y 6LX, que la Société peut détenir de temps à autre (les «Actifs de la Classe E»).

5.10. Le conseil de gérance en sa totale discrétion (mais en prenant tout conseil de tout auditeurs ou conseil externe qu'ils jugent nécessaire) auront le droit de spécifier si au moment de la désignation des Actifs Désignés qui correspondent à la classe de Parts Sociales Traçantes pertinente ou à tout autre moment par la suite, et si tel est le cas dans quelle mesure, toutes charges (y compris les coûts et dépenses encourues par la Société en tout ou partie en relation avec un Actif Désigné) encourues par la Société sont correctement attribuables à, et devront être acquittés par, les Actifs Désignés correspondant et que en conséquences, pour les besoins de ces Statuts devront être traités comme réduisant ces Actifs Désignés de temps à autre.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement un associé.

7.2 Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

#### **Art. 17. Disposition Générale.**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

#### *Souscription-Libération*

Les deux mille cinq cent parts sociales (2.500) ont été souscrites de la manière suivante:

(A) Cinq cents (500) Parts Sociales «traçante» de la classe A ont été souscrites et entièrement libérées par C HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prénommée, par un apport numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-);

(B) Cinq cents (500) Parts Sociales «traçante» de la classe B ont été souscrites et entièrement libérées par B HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prénommée, par un apport numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-);

(C) Cinq cents (500) Parts Sociales «traçante» de la classe C ont été souscrites et entièrement libérées par Q HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prénommée, par un apport numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-);

(D) Cinq cents (500) Parts Sociales «traçante» de la classe D ont été souscrites et entièrement libérées par H HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prénommée, par un apport numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-); et

(E) Cinq cents (500) Parts Sociales «traçante» de la classe E ont été souscrites et entièrement libérées par T HAIG ACQUISITIONS (LUX) S.à r.l., prénommée, par un apport numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-).

Le montant de soixante-deux mille cinq cents euro (EUR 62.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Estimation des frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HALSEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et

- Monsieur Gavin John Farrell, avocat, né à Barnet, Hertfordshire, Grande-Bretagne, le 23 août 1966, de résidence à La Sommeilleuse, Le Coudre, St Peter's, Guernsey GY7 9HX, Channel Islands.

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Valentin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2007. REM/2007/1206. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007075605/5770/510.

(070082348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**European Enterprises Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6147 Junglinster, 8, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 60.775.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 4 avril 2007 les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Marc Origer de sa qualité de Président du Conseil, d'Administrateur et d'Administrateur-délégué est acceptée.

2) Ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009.

*Administrateurs:*

- Nicolas Origer, avenue Dr Pierre Gaspar 14, B-4900 Spa, Président

- Françoise Vandeweerd, avenue Dr Pierre Gaspar 14, B-4900 Spa, Administrateur-délégué

- Serge Wasseige, Felix Paulsen 9, B-4031 Angleur, Administrateur

*Commissaire:*

Alexandre Origer, 14, avenue Dr Pierre Gaspar, B-4900 Spa

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007074667/504/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04171. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070080831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Bioenergy General Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 129.040.

---

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. HYPERION CONSULTANTS, une société anonyme de droit panaméen ayant son siège social au Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Panama Public Registry n ° 1074753 ici représentée par Madame Jessy Bouché, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 25 mai 2007.

2. MORALES INVESTORS S.A., une société anonyme de droit panaméen ayant son siège social au Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, Public Deed 2005 N ° 37 ici représentée par Madame Jessy Bouché, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 25 mai 2007.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIOENERGY GENERAL PARTNERS SA.

**Art. 2.** Le siège de la Société est à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit, ainsi que par visioconférence ou tout moyen de communication permettant leur identification.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### Souscription et Paiement

Les 100 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
HYPERION CONSULTANTS, préqualifiée . . . . .	99
MORALES INVESTORS, préqualifiée . . . . .	<u>1</u>
Total: . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

(i) Maître Michael Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (Belgique), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

(ii) Maître Antoine Meynial, né le 6 février 1966 à Paris 16<sup>ème</sup> (France), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

(iii) Monsieur Stéphane Warnier, né le 25 mars 1966 à Watermael Boitsfort (B), employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

##### Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

La société CHESTER & JONES S. à r.l, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 120 602, ayant son siège social au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Bouche, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 8 juin 2007, MERSCH/2007/698. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007075601/243/170.

(070082314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

---

**Pacato S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2007 à 11.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Koen Lozie, Monsieur Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes.
- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007074211/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5.407, constituée suivant acte sous seing privé du 10 avril 1927, publié au Mémorial C numéro 72 du 1<sup>er</sup> décembre 1927,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1303 du 6 décembre 2003,

ayant un capital social fixé à six millions deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR), divisé en cent quarante-quatre mille cinq cent trente (144.530) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Castegnaro, député, demeurant à L-3736 Rumelange, 25, rue Saint-Joseph.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alvin Sold, administrateur-délégué et directeur général de la société EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Guy Greivelding, agent auprès des CHEMINS DE FER LUXEMBOURGEOIS, demeurant à L-7304 Steinsel, 60, rue Basse, et

- Madame Daniele Fonck, administrateur et directeur général adjoint de la société EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Prorogation pour une nouvelle période de cinq années de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social, dans les conditions mentionnées à l'article 3 des statuts.

2. Modification afférente de la 1<sup>ère</sup> phrase du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.

3. Changement du régime actuel de signature et modification afférente du dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

B) Que le bureau déclare et constate que les actionnaires ont été convoqués suivant les prescriptions légales.

C) Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, dressée par les membres du bureau et signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, à laquelle les membres de l'assemblée déclarent se référer.

D) Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 144.530 actions, actuellement en circulation, 137.705 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de proroger pour une nouvelle période de cinq années le délai de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, dans les conditions mentionnées à l'article 3 des statuts et de modifier en conséquence la 1<sup>ère</sup> phrase du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 comme suit:

« **Art. 3. (4<sup>ème</sup> alinéa. 1<sup>ère</sup> phrase).** En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 19 mai 2007, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner au dernier alinéa de l'article 5 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 5. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée soit par la signature du Président du Conseil d'Administration et d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs-délégués. La société peut également être engagée par la seule signature du directeur général dans le cadre de la «délégation de pouvoirs» lui accordée par le Conseil d'Administration, le Président et un administrateur-délégué, ou encore deux administrateurs-délégués.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Castegnaro, A. Sold, G. Greivelding, D. Fonck, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2007, Relation GRE/2007/2332. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007075568/231/72.

(070082377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Contemporary Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 80.129.

Le bilan au 28 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075245/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08097. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Goofer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 15, rue Münster.  
R.C.S. Luxembourg B 81.401.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

L. King

La Gérante

Référence de publication: 2007075244/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**CM Capital Markets Latinamerica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 60.698.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075111/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07528. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Romigal Nordwest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3481 Dudelange, 62, rue Gare - Usines.  
R.C.S. Luxembourg B 88.413.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMIGAL NORDWEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88413, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1415 du 1<sup>er</sup> octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 92 du 2 février 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-3481 Dudelange, 62, rue Gare - Usines.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-3481 Dudelange, 62, rue Gare - Usines.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Dudelange.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Nellinger, A. Thielenhaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2007, Relation GRE/2007/2476. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007075567/231/53.

(070082412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Digitrust Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 35.799.

S'est démis, avec effet immédiat, de sa fonction au sein de la société DIGITRUST HOLDING S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S.L. section B no. 35.799:

- M. Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, en tant qu'administrateur.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

EURO ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007074663/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07140. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070080915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**San Lorenzo Citrus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 35, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juin 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007075636/201/12.

(070081610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**KSI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 3, Klengbuerghaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.044.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Sébastien Kohl, commerçant, né à Ettelbrück le 7 août 1985, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 3 Klengbuerghaff.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de KSI.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Nommern.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet la gérance d'immeubles en copropriété, la promotion immobilière, l'achat et la vente d'immeubles, toutes activités d'agent immobilier ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Libération*

Les cent(100) parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Sébastien Kohl, prénommé, cent parts sociales .....	100
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

L'associé unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9184 Schrondweiler, 3 Klengbuerghaff.
2. Est désigné gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Sébastien Kohl, commerçant, né à Ettelbrück le 7 août 1985, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 3 Klengbuerghaff.

Monsieur Sébastien Kohl a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Remarque*

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Kohl, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 24 mai 2007, MERSCH/2007/636. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007075596/243/111.

(070082324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Antic Floors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 87.099.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075250/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08088. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070081677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Creasol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 105.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075246/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08096. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070081691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**MGE South of France S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MGE Spare S.à r.l.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.951.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

The company MGE SOUTH OF FRANCE LLC, with registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 4214405, (former MGE SPARE LLC),

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) MGE SPARE S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 121.951, incorporated by deed of the undersigned notary on November 3, 2006, published in the Mémorial C number 31 of January 23, 2007, and whose articles of association have been modified by deed of the undersigned notary on March 15, 2007, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolution:

#### *Resolution*

The name of MGE SOUTH OF FRANCE S.à r.l. is adopted by the Company, article four of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art 4.** The Company will assume the name of MGE SOUTH OF FRANCE S.à r.l.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MGE SOUTH OF FRANCE LLC, avec siège social à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à la «Division of Corporations» dans l'Etat du Delaware, sous le numéro 4214405, (antérieurement MGE SPARE LLC),

représentée par Monsieur M. David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée MGE SPARE S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121951, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 31 du 23 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2007, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

#### *Résolution*

La dénomination sociale MGE SOUTH OF FRANCE S.à r.l. est adoptée par la Société, l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de MGE SOUTH OF FRANCE S.à r.l.»

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents Euros.

77164

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2007, Relation GRE/2007/2489. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007075566/231/76.

(070082414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

---

**AL-Nahda Palace Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075495/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06316. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Parkridge WE Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.475.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 mai 2007*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 Mai 2007 que Monsieur Roger Sporle, né le 22 janvier 1961 à Lowesoft, Royaume-Uni, demeurant au 7, pond Cross Farm, Newport, Essex, CB11 3RW, Royaume-Uni a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au jour des résolutions prises par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074659/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**BNB (Burn no Bridges Beteiligungsgesellschaft) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 129.041.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Ronald Frank, Direktor, geboren in Mettlach (Deutschland), am 5. Oktober 1963, wohnhaft in D-54295 Trier, Agritiusstrasse 16 (Deutschland).

hier vertreten durch Herrn Gerhard Nellinger, Berater, beruflich wohnhaft in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, durch seinen vorgenannten Vertreter, den beurkundenden Notar gebeten hat, die Gründungs-urkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung er wie folgt abgefasst hat:

### **Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung BNB (BURN NO BRIDGES BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT) S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung bei Gesellschaften aller Art, insbesondere in den Bereichen/Branchen: Medien, Unterhaltung, Marketing, Klassische Werbung, Event, Vertrieb, Tourismus, Konsumgüter, Dienstleistungen, usw.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

### **Titel II - Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à directoire et conseil de surveillance (Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat) und die société anonyme unipersonnelle (Einmannaktiengesellschaft). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als «Alleingesellschafter» bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre, welche unter Berücksichtigung derselben Beteiligungs- und Mehrheitsbedingungen wie für Satzungsänderungen abstimmen, erhöht oder reduziert werden.

### **Titel III - Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter («administrateur unique») bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der

Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten in allen Umständen und für alle Operationen durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 30. März um 10.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

#### **Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

#### **Titel VII - Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

#### **Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

##### *Übergangsbestimmungen*

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

##### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der Komparent, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heisst dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie, zu zeichnen und zu zweiundsechzig Komma fünf Prozent (62,5%) einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

77167

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro zu deren Zahlung der Gründer sich persönlich verpflichtet.

*Beschlüsse des alleingeschafters*

Alsdann hat die eingangs erwähnte Person, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingeschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6871 Wecker, Op Huefdreisch 2.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf eines und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zum Alleinverwalter wird ernannt:

Herr Ronald Frank, Direktor, geboren in Mettlach (Deutschland), am 5. Oktober 1963, wohnhaft in D-54295 Trier, Agritiusstrasse 16 (Deutschland).

- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die zivilrechtliche Gesellschaft AUTONOME DE REVISION, mit Gesellschaftssitz in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxemburg Nummer E 955.

- 5.- Die Mandate des Alleinverwalters und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2012.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2007, Relation GRE/2007/2650. — Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007075600/231/148.

(070082318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Fimadel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 62.075.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007075577/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08588. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070081098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

**Fiocco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.479.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 8 mai 2007, ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

*Administrateurs:*

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007074664/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Noga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 62.682.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075251/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08080. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**IIG Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 54.583.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of IIG HOLDING S.A., a société anonyme holding, having its registered office at L-2213 Luxembourg 16, rue de Nassau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 54.583, incorporated pursuant to a notarial deed on April 19, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 16.285 - number 340 of 1996.

The meeting is presided by Mr Eddy Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg.

The president appoints as secretary and the meeting elects as ballot-judge Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The president requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held are documented on the attendance list. This attendance list and the proxy forms, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- It appears from the attendance list that 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve both according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and of the Republic of the Marshall Islands on all the items of the agenda. The shareholders waive any prior invitation to the present assembly and state that they have a perfect knowledge of the agenda for this meeting.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Share capital reduction by EUR 3,068,000.- in order to bring it from its current amount of EUR 3,099,000.- to EUR 31,000.-, by way of reimbursement to the shareholders and by decreasing the book value of each share.

2) Amendment of the 1st paragraph of article 3 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3) Resignation of the present Directors and of the Statutory Auditor.

4) Transfer of the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands, at the following registered address: Trust Company Complex Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

5) Confirmation of the continuation of the company and the company's records.

6) Powers to be granted to Mr Yves Baert residing in Monaco and/ or Mr Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eischen, acting together or separately, in order to accomplish all the formalities with respect to the registration in the Republic of the Marshall Islands.

7) Powers to be granted to Mr Edward Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg and /or Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting together or separately, in order to strike off the company from the Register based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

8) Convocation of a new general assembly to be held under the laws of the Republic of the Marshall Islands.

The Chairman furthermore explains that this meeting is being held as a direct consequence of a decision of the Commission of the European Union, rendered on July 19, 2006, published in the Mémorial A 131 on July 31, 2006 and more specifically the impossibility for the shareholders of our company to transfer their shares to third parties as well as a marked deterioration of the tax treatment of the Company in Luxembourg.

The general meeting of shareholders, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 3,068,000.- (three million sixty-eight thousand Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 3,099,000.- (three million ninety-nine thousand Euros) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), by way of reimbursement to the shareholders proportionally to their shareholding and by reduction of the book value of each share.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the book value reduction and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions the meeting decides to amend the 1st paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 31,000.- (trente et un mille Euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Third resolution*

The meeting resolves to accept the resignation of the directors and of the statutory auditor presently in office:

*Directors:*

1.- A.T.T.C. DIRECTORS S. à R.L., a société à responsabilité limitée, with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

2.- A.T.T.C. MANAGEMENT S. à R.L., a société à responsabilité limitée, with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

3.- A.T.T.C. SERVICES S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

*Statutory auditor:*

A.T.T.C. CONTROL S.A., a société anonyme with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders decides to transfer the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands.

The assembly declares furthermore to adapt the nationality of the company as a consequence of the transfer of its registered office and to carry on its existence under the nationality of the Republic of the Marshall Islands without generating a new legal entity, nor dissolution nor liquidation of the Company in Luxembourg, and this under the condition precedent of the registration of the Company to the Register of Companies of the Republic of the Marshall Islands.

The general meeting puts to record that this resolution was taken in conformity with article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies.

The general meeting resolves that the address of the registered office of the Company in the Republic of the Marshall Islands, shall be fixed at Trust Company Complex Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

*Fifth resolution*

The present assembly confirms that the Company will continue in the Republic of the Marshall Islands all its present activities, its legal books and its assets and liabilities, without limitation.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to grant any and all powers to Mr Yves Baert, residing in Monaco and/or Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eischen, to accomplish together or individually all the administrative formalities required in order to obtain registration of the Company in the Republic of the Marshall Islands, to sign any and all pertaining deeds and documents and in general to take all steps, requisitions, make all declarations and delegations as may be required in this respect.

*Seventh resolution*

The meeting resolves to grant to Mr Edward Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg and / or Mr Hubert Janssen, prenamed, acting together or separately, any and all powers required in order to strike off the company from the Register of Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

*Eighth resolution*

The meeting agrees to reconvene in a new extraordinary general meeting of shareholders with the following agenda:

1. Review and possible amendment of the articles of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands.

2. Appointment of new Directors

3. Miscellaneous

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English prevails.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with Us, the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding IIG HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.583, constituée suivant acte reçu le 19 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 16.285 - numéro 340 de 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement, tant conformément à la législation du Grand Duché de Luxembourg qu'à celle de la République des Iles Marshall, sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires renoncent aux convocations préalables et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 3.068.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 3.099.000,- à EUR 31.000,-, par remboursement aux actionnaires et en réduisant la valeur comptable de chaque action.

2.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3 des statuts.

3.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction

4.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall, à l'adresse suivante: Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

5.- Confirmation de la continuation des activités de la société et des livres légaux.

6.- Pouvoirs à accorder à M. Yves Baert résidant à Monaco et/ou M. Jean Pierre Vankeymeulen, résidant à Eischen, à l'effet d'accomplir ensemble ou séparément toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall.

7.- Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

8.- Convocation d'une nouvelle assemblée.

Le président expose aux actionnaires que la présente assemblée est une conséquence directe de la décision de la Commission Européenne, rendue le 19 juillet 2006, et publiée au Mémorial A 131 du 31 juillet 2006, et plus spécifiquement l'impossibilité pour les actionnaires de céder leurs actions à des tiers ainsi que la détérioration sérieuse de la fiscalité applicable à la Société à Luxembourg.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 3.068.000,- (trois millions soixante-huit mille Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 3.099.000,- (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille Euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société et par réduction de la valeur comptable de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux associés.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction:

*Administrateurs:*

- 1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- 2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- 3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. SERVICES S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

*Commissaire:*

la société anonyme A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à la République des Iles Marshall.

L'assemblée décide ensuite, en conséquence directe de ce transfert de siège de faire adapter la nationalité de la société et de poursuivre ses activités sous la nationalité de la République des Iles Marshall, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu à la constitution d'une personne juridique nouvelle, ni à la liquidation ou dissolution de la personne juridique existante, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Iles Marshall.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social aux Iles Marshall, sera fixée à Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960.

*Cinquième résolution*

L'assemblée confirme que la société continuera intégralement aux Iles Marshall ses activités, ses livres légaux ainsi que son actif et passif sans exception.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Yves Baert, résidant à Monaco et ou Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, résidant à Eischen, à l'effet d'accomplir, ensemble ou individuellement, toutes

les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, prénommé, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour suivant:

1. Revue et adaptation éventuelle des statuts de la société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall.
2. Nomination de nouveaux administrateurs
3. Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007. Relation: LAC/2007/2343. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075570/211/222.

(070082409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**A Z Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 86-88, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 127.505.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

1.- Monsieur Abdelaziz Messaoudi, employé privé, né à Oujda (Maroc) le 26 juillet 1969, demeurant à F-57280 Fèves (France), 7, rue Renoir,

ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 mai 2007.

2.- La société CHAUSSEA S.à r.l., ayant son siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 86-88, coin rue de l'Alzette et rue du X Septembre, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 68.832,

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 mai 2007.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Qu'ils déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée AZ SOLUTIONS S.à.r.l., ayant son siège social à L-4010 Foetz, 86, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 92.325, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mars 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 422 du 17 avril 2003.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4010 Foetz, 86, rue de l'Alzette à L-4010 Esch-sur-Alzette, 86-88, coin rue de l'Alzette et rue du X Septembre.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 8 juin 2007, MER/2007/702. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007075565/243/44.

(070082235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

**Red & Black Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.047.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of May.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) PERMIRA IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 22, 2007;

2) P4 CO-INVESTMENT L.P., acting by its general partner PERMIRA IV G.P. L.P., acting by its general partner PERMIRA IV GP LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 22, 2007;

3) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on May 22, 2007.

The said powers of attorneys, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures,

promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

**Art. 11.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such cir-

circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 14.** The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 15.** To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

- PERMIRA IV L.P.2: .....	12,185
- P4 CO-INVESTMENT L.P.: .....	70
- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED .....	245
Total: .....	12,500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *General meeting of partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Peter Gibbs, born on May 8, 1972 in Welwyn Garden City, United Kingdom, with professional address at 20 Southampton Street, London WC2E 7QH, United Kingdom.

- Paul Guilbert, born on February 20, 1961 in Salisbury, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

- Alistair Boyle, born on June 13, 1976 in Glasgow, Great Britain, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) PERMIRA IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA IV MANAGERS L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 22 mai 2007;

2) P4 CO-INVESTMENT L.P., agissant par son general partner PERMIRA IV G.P. L.P., agissant par son general partner PERMIRA IV GP LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 22 mai 2007;

3) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nominée PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 22 mai 2007.

Les procurations signées ne varientur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

### A. Nom - Durée - Objet - Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

**Art. 11.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

#### **E. Exercice social - Bilan - Répartitions**

**Art. 17.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- PERMIRA IV L.P.2: .....	12.185
- P4 CO-INVESTMENT L.P.: .....	70
- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED .....	245
Total: .....	12,500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

#### Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
  - Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City (Grande-Bretagne), ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, Londres WC2E 7QH, Grande-Bretagne.
  - Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.
  - Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Perrier, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 25 mai 2007, REM/2007/1192. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007075607/5770/430.

(070082341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

---

**Matériaux d'Autrefois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 94.054.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075248/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08085. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg-Merl, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.200.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075249/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08092. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Flow Creative Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.890.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075252/2703/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08079. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**C Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.954.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mai 2007:

- cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour C CHATEAU VII S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074657/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**CGF Commercial and Industrial Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.667.

—  
*Extrait des Résolutions du Gérant Unique prises le 8 juin 2007*

Le Gérant Unique de CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE 3 S.à.r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007074650/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Immobilière Générale du Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 95.526.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075641/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2007, réf. DSO-CF00219. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070081649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**CGF Commercial and Industrial Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.941.

—  
*Extrait des Résolutions du Gérant Unique prises le 8 juin 2007*

Le Gérant Unique de CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE 2 SARL («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007074649/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---

**Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 40.574.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075133/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04622. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Zimmer & Schulz Lux-International Sàrl-Fiduciaire-Expert Comptable, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 40.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075134/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04621. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Druckstudio Streit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.756.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075141/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04612. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**L.S.M. Invest, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.349.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Monsieur Koen Lozie et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Giuseppe Romato pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur André Deschamps pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

L.S.M. INVEST

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007074212/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Saler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 56.135.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075112/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05491. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**Forestalux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 17, Clos du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 96.825.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075493/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06360. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

---

**CGF Commercial and Industrial Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.803.

*Extrait des Résolutions du Gérant Unique prises le 8 juin 2007*

Le Gérant Unique de CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE SARL («la société»), a décidé comme suit:  
- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007074648/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

---